



MINISTÈRE DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des affaires maritimes
Sous-direction de la sécurité et de la transition écologique des navires
Bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité des navires – STEN2



**POINT D'ETAPES REFORME
INSPECTION DES NAVIRES
délivrance PN illimités
14 juin 2021**

Réforme de l'inspection des navires (AM 2022) – Qu'est ce que c'est ?

L'inspection des navires portait **par le passé** essentiellement sur les questions de **sécurité**. Aujourd'hui le **centre de gravité** de ces inspections se déplace de manière très significative sur les **sujets environnementaux, de sûreté et de certification sociale**. L'extension du **périmètre** de la mission d'inspection sera **croissant** dans les cinq prochaines années.

Dans un contexte de **réduction des moyens**, une réforme de cette mission est **indispensable** à court terme, afin de pouvoir **maintenir un haut niveau de prestations** et le **respecter les engagements internationaux** de la France.

Groupe de réflexions, associant la DAM et les DIRM :

- élargir le champ de la délégation des « grands » navires, avec renforcement du contrôle dit de 2nd niveau
- régime déclaratif pour les « petits » navires
- Réorganisation des DIRM avec des pôles d'expertise

Réforme de l'inspection des navires – Rappel décisions

Mieux cibler les facteurs de risques et impliquer davantage les armateurs

Ce que l'on a décidé de faire

- Mener les travaux relatifs à la LOM et au décret 84 810 en vertu du ciblage des navires de moins de 24 m et de la délégation des navires de plus de 24 m aux sociétés de classification
- Réorganiser la CCS
- Penser l'armement des CSN afin d'y préserver l'expertise
- Établir une cartographie cible en deuxième étape

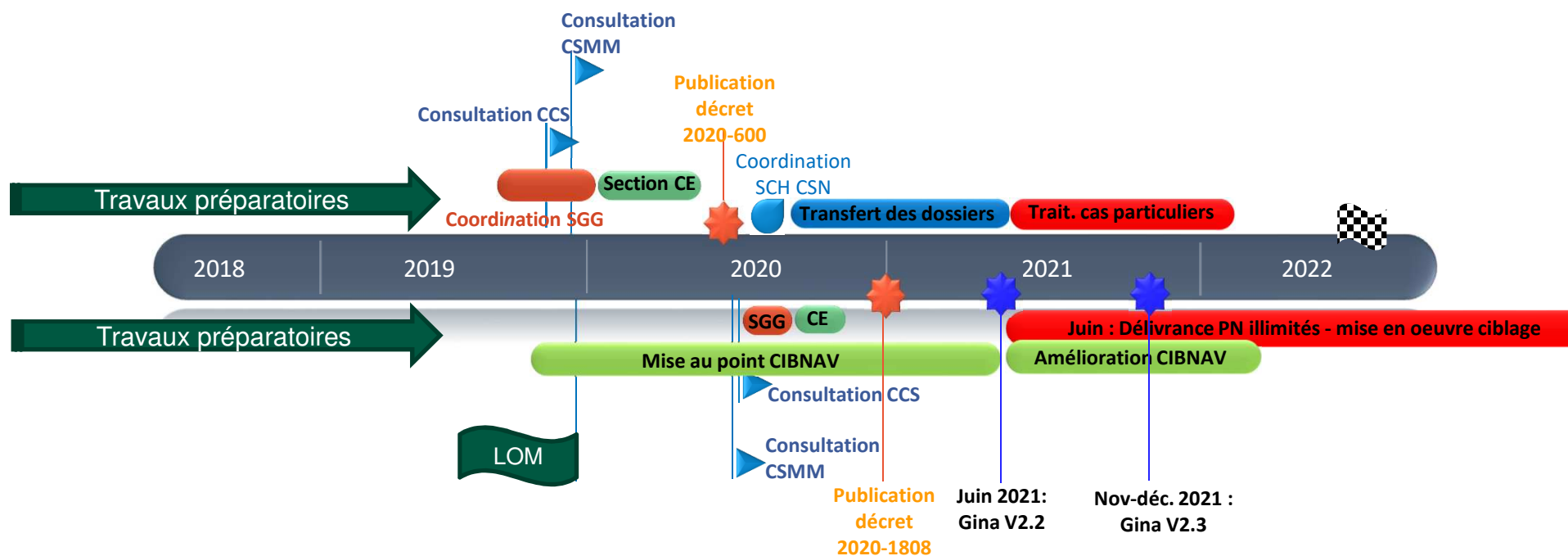
Réforme de l'inspection des navires (AM 2022)

Un chantier en 2 volets :

Premier volet : délégation étendue aux SCH

Second volet: visites ciblées

1^{er} volet: extension de la délégation aux sociétés de classification habilitées – navires de L>24m + Délocalisation des décisions



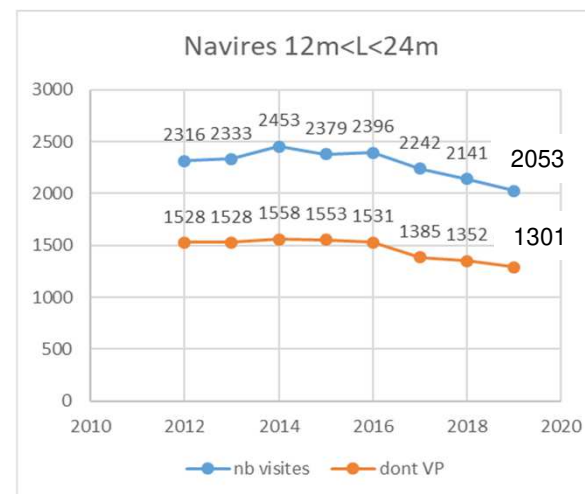
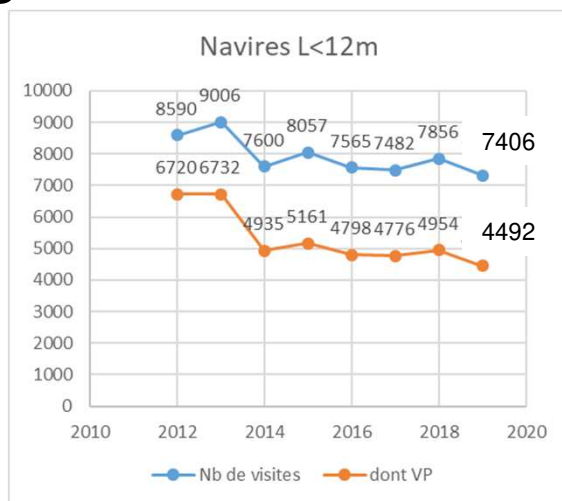
2^{ème} volet: titres illimités pour navires de L < 24 m + visites ciblées

Premier volet : délégation aux SCH des navires de Lr > 24 m

- Retours SCH vers STEN – arbitrage sur 17 exemptions effectuées depuis début année 2021 (et modification art. 3-1 = renvoi vers président CCS)
- Pour rappel, 367 navires qui sont, dans ce cadre, visés par la délégation.
- Impacts sur les blocages : révision de l’instruction notamment sur délai de transmission préalable au déclenchement de la procédure – 12 dossiers identifiés comme potentiellement bloquants – solutions apportées au cas par cas.
- Bilan délégation demandé par DIRM pour future bilatérale BV le 24 juin 2021.

Deuxième volet : visites ciblées pour navires hors PAX de Lr < 24 m

- Segment de flotte = 6439 visites périodiques par an (base 2019)
- Segment de flotte moins les VP navires à passagers = 5 753



visites ciblées des moins de 24 m hors pax

- Objectif = passer d'environ **5 500** (5 753) visites périodiques à **3 300** (3449) visites ciblées par an soit environ **60% de la charge actuelle**.
- Attribution d'un **quota de visites par DIRM et DM**. Répartition dans la zone de compétence à la main des DIRM et DM en fonction des priorités régionales.
- Période entre déploiements Gina V2.2 et V2.3 réservée à **entraînement et fiabilité modèle Cibnav** = délivrance de PN illimitées sur « **conditions de réussite** » : **Rythme / Méthode / Moyen**.

visites ciblées des moins de 24 m hors pax

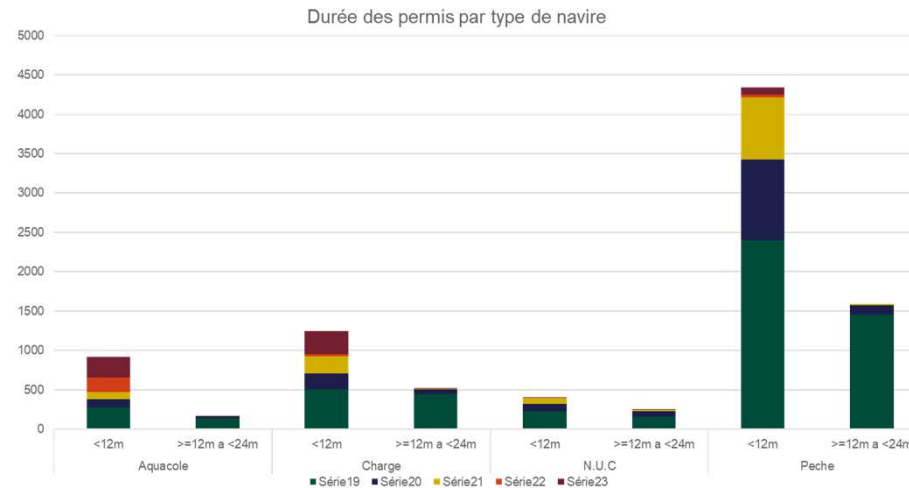
- Entrée en vigueur de la phase pérenne en 2022 avec mise en place de Gina V2.3 ou V2.4 (clause de revoyure – modèle corrigé Cibnav)
- Adaptation du nombre national de visites ciblées de 5200 à 3200 - décliné régionalement, en laissant la possibilité à chaque DIRM ou DM de s'organiser au sein de sa zone de compétence pour atteindre cet objectif (« *fairchair* »).

NOTA : Pour l'année 2022, mix entre VP et visites ciblées, car volumétrie trop faible du nombre de PN illimités délivrés en 2021 (montée graduelle basculement VP-VC).

<i>(sur base 2019)</i>	MEMN	NAMO	SA	MED	SOI	AG	St P&M
Visite périodique (TOT.-Pax)	719 (769-50)	1985 (2139-154)	666 (749-83)	1343 (1563-270)	184 (200-16)	842 (898-56)	14 (16-2)
Visites ciblées après réforme	431	1191	399	805	110	505	8

Rythme de déploiement

- 70% des navires concernés bénéficient d'un PN de 1 à 2 ans maxi = **postulat confirmé**
- 2021 année de transition avec possibilité de commencer à délivrer des PN sans date d'échéance (clause de revoynure Gina « temporaire »).
- 2022 fixation des premiers quotas de visites et plans de contrôle (clause de revoynure « pérenne »).



Méthode de déploiement permis illimités

- Choix de navires concernés pour délivrance PN à compter de juin-juillet 2021 – fonctionnalité de Gina V2.2 – articulation avec PdA.
- Accord conclu avec SNSM et pilotes = typologie de référentiels non complexes et «affermis »:
 - Navires de surveillance de plage
 - Vedettes légères et de surveillance 2eme cat. = armées en 4^e et selon modalités jusqu'en 3^e limitée à 6 milles de la côte.
- Pêche : discussion avec secteur en cours – mais, modalités privilégiées (par ordre d'importance):
 - navires aquacoles et de pêche en 5^e catégorie
 - navires en 4^e catégorie : adossement pour navires sans critère de limitation sur stabilité/franc-bord & équipement en installation VHF ASN conforme à nouvelle 4^e catégorie
 - Navires pour lesquels un PN de 5 ans a déjà été délivré.
- PN illimités délivrés sur INSTRUCTION STEN, objectifs 2021 fixés pour expertiser la fiabilité modèle cibnav / corrections nécessaires = **quotité minimale de 10 à 15 % demandée sur périmètre visites périodiques / segments de flotte concernés.**
- Choix de modalités de délivrance complémentaire PN à la main des DIRM = circonscrite car risque de disparité traitement (NUC ? - A voir pour fin d'année 2021).

Moyen: La procédure envisagée

- 1- Sélection des navires à visiter calée sur échéance des titres - critères cibnav (définis par instruction).
- 2- Contact armateur l'enjoignant de solliciter une visite avant un délai déterminé (env. 1 mois - 2 mois max.)
- 3- L'armateur prend rendez vous comme pour une visite périodique actuelle – mise à jour des référentiels techniques « établis » et consolidés.
- 4- visite concluante, mise à jour GINA et module ETUDE.
- 5- Indication clause de revoyure via outil certificat Gina (durée calée sur échéance actuelle visite de coque ou critère complémentaire donné par STEN – durée minimale fixée par instruction = clause de revoyure temporaire) → CIBNAV.
- 6- Délivrance PN illimité -> alimentation PdA.

Si la visite n'est pas concluante, 2 cas :

- > modificat^o substantielles non déclarées (transformat^o importante, problème enfoncement, etc) = déclenchement régime de surveillance – cadre habituel visite jusqu'à mise à jour référentiel ETUDE; ou
- > adaptations minimales ou prescriptions non conditionnantes pour FB/stabilité/incendie/sauvetage (i.e. sans réexamen par l'AC) = clause de revoyure temporaire CIBNAV, durée minimale également fixée par instruction.

Ce que l'on a réalisé au 14 juin 2021

- La délégation des plus de 24 m (hors passagers et NUC) : publication décret 2020-600 – Publication instruction sur le transfert des dossiers – articulation du transfert avec plan de reprise covid – clarification des délégations IHM, MRV, DCS – Cycle d'audit des SCH
- Permis illimité navires <24m (hors passagers) : LOM adopté – publication décret 2020-1808.
- Mise au point CIBNAV: Algorithme finalisé, profils ISN créés et intégrés sur base hébergée SI Saint-Malo.
- Evolutions GINA 2.2 – module ETUDE, version en déploiement depuis le 10 juin 2021 pour **délivrance de permis illimités et articulation avec le PdA.**
- Atelier concertation DIRM / CSN cibnav : prévu pour fin juin ou début septembre.

Préoccupations importantes :

- Consolidation réglementaire avec identification des points de révision divisions 110, 120, 130 et 140.
- Conditions du maintien de l'expertise (examen des cursus de formation et des référentiels de compétences) – lien avec MAN1/ENSAM – GT lancés – portail des compétences Mer.
- **Adhésion au projet : concertation avec les DIRM-CSN – relation avec les OS – conduite du changement.**

Feuille de route réforme : ce qui reste à faire à compter de juin 2021 :

- 20-25 juin : Délivrance des premiers permis illimités : choix de navires à référentiel technique non complexe et armements dits de « confiance » – utilisation clause de revoyure « temporaire » de Gina V2.2.
- 20 juin – 15 octobre : Entraînement du modèle de cibnav et retours sur utilisation du logiciel d'aide à la décision, ateliers cibnav et 130.
- octobre – janvier 2022 : Evolution du Portail de l'armateur avec mise en place de formulaires déclaratifs (état navire - travaux – évolutions réglementaires) → liens avec critères permettant alertes cibnav (retex attendu sur besoin modèle ciblage).
- fin d'année – premier janvier 2022 : Consolidation des consignes pour **politiques de contrôle nationale/régionale/locale** en lien avec GT DIRM/CSN – Intégration **clause de revoyure « définitive »** avec déploiement Gina V2.3.
- début 2022 : **Diffusion des objectifs de politique nationale de contrôle** avec leur déclinaisons régionale et locale (à la main des DIRM) et **Mise en œuvre visites ciblées.**

Préoccupations importantes et arbitrages en cours :

- Consolidation et cohérence définition politique de contrôle (fin année 2021)
- Eviter les effets dits « de biais » du modèle (travail avec EIG et MAN – automne 2021)
- Adhésion au projet : concertation avec les DIRM – CSN – agents (GT prévus à cet effet)
- **Arbitrage sur volumétrie définitive de visites – compatibilité avec ressources en DIRM-CSN.**

Prévisionnels et futures échéances

- Evolutions logicielles Gina & Cibnav à caler sur refonte des processus métiers qualité – ISO : septembre – octobre 2021
- Volumétrie de visites : alimentation modèle + réformes (recentrage sur missions) - détermination « affermie » fairchair : octobre - novembre 2021
- Arbitrages sur nouvelles missions attendues (environnemental) et consultations diverses associées : décembre 2021



**POINT D'ETAPES REFORME
INSPECTION DES NAVIRES
délivrance PN illimités
14 juin 2021**